

**Syndicat des Eaux
de Puttelange-Rodemack-Mondorff-Beyren**

39 place Charles de Gargan
57570 RODEMACK
Tél : 03.82.51.25.10
Courriel : secretariat@sie-rodemack.fr
Site WEB : <https://sie-rodemack.fr>

**DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE
OUVERTURE DE CONTRAT**

Je soussigné(e),

NOM : _____ Prénom(s) : _____

Demeurant n° _____ rue _____

Code postal : _____ LOCALITE : _____

Né(e) le : _____ à : _____ PAYS : _____

Portable (s) : _____ Tél. fixe : _____

Courriel(s) : _____

Ai l'honneur de solliciter, en qualité de **propriétaire**, le branchement de mon habitation / immeuble

Sis(e) au n° _____ rue : _____

Code postal : _____ LOCALITE : _____

sur le réseau d'eau potable.

Et :

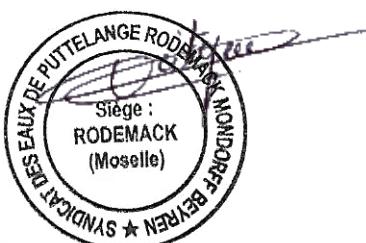
- Je m'engage à vous signaler la **date de l'emménagement à cette nouvelle adresse**
- Je joins à ma demande une **copie recto-verso de ma carte d'identité**.
- Je souhaite être prélevé** pour chacune des 3 factures annuelles et **je joins mon RIB**.
- Je suis informé(e) que **mon contrat d'abonné prendra effet le jour de l'installation du compteur**.
- Je déclare avoir pris connaissance du **règlement du Service des Eaux** accessible sur le site du SIE (<https://sie-rodemack.fr/>) et je m'engage à respecter les clauses inscrites.

Le Président,

Fait à _____

Christian TEITGEN

Le _____



Le demandeur

**Syndicat des Eaux
de Puttelange-Rodemack-Mondorff-Beyren**

39 place Charles de Gargan
57570 RODEMACK
Tél : 03.82.51.25.10
Courriel : secretariat@sie-rodemack.fr
Site WEB : <https://sie-rodemack.fr>

REGLEMENTS ET TARIFS

Tarif des branchements eau applicable aux 4 collectivités adhérentes

Lors de la réunion ordinaire du 15/04/2024, le Comité Directeur a fixé le tarif des branchements au réseau d'eau potable pour les nouveaux abonnés des 4 collectivités adhérentes aux conditions suivantes :

Droit de branchement, par maison individuelle ou par logement : _____ **380 € HT**
Fourniture du compteur eau dans le coffret : _____ **(1)**

(1) (^{fon} du nombre de logements desservis et du débit de service (un faible débit peut nécessiter un compteur de Ø supérieur)
DN15=200 € - DN20=225 € - DN25=250 € - DN30 ou 32=300 € - DN40=350 €)

MONTANT FACTURE (2)

En conséquence, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-dessous, le montant de la facture correspondant à votre demande de branchement, qui vous sera adressée par la Trésorerie à l'adresse suivante :

NOM : _____ Prénom(s) : _____

Adresse : _____ CP : _____ Localité : _____

Téléphone / Portable : _____ Courriel : _____

Nombre de compteurs concernés (compteur principal) :	1	Faible débit ? (OUI / NON)
Nombre de logements (1 si maison individuelle) :	1	
Diamètre nominal (^{fon} du nombre de logements et du débit de service) :	DN15 (maison individuelle)	NON
	Coût Total HT	TVA 10.00 %
Droit de branchement	380,00 €	38,00 €
Fourniture du compteur d'eau	200,00 €	20,00 €
TOTAL du branchement :		638,00 €

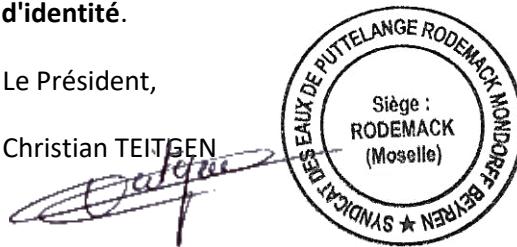
Merci de remplir ces 2 documents (demande et tarifs) et de les retourner à secretariat@sie-rodemack.fr, accompagné d'un RIB et d'une copie recto/verso de votre carte d'identité.

Date de la demande : _____

Le Président,

Signature du demandeur,
précédée de la mention "Lu et approuvé"

Christian TEITGEN



(2) Ne pas joindre de chèque à cette demande. Un avis des sommes à payer (ASAP) vous sera envoyé par la Trésorerie de Hayange.